



La Lettre du Maire

n° 13 - JUILLET 2019

Edito de Pascal LELIEVRE :



Chers Solesmiens, nous venons de subir un épisode de très forte chaleur, et avons été très attentifs pour les enfants de l'école et les personnes vulnérables. Je remercie toute l'équipe municipale pour son implication et son aide.

La JSS a fêté ses 60 ans. Je félicite son président Jason qui a rendu un bel hommage à ses fondateurs et présidents, ainsi que tous ceux qui œuvrent pour que l'un des plus anciens clubs de Solesmes et des environs soit toujours aussi dynamique. N'oubliez pas de faire travailler nos commerces, c'est une chance et un attrait pour notre village. Je pense particulièrement à la pharmacie depuis le départ du docteur Portier. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour retrouver un médecin pour Solesmes et j'ai de bons espoirs.

Je vous souhaite de passer un bel été, et vous demande de faire preuve de compréhension pour la gêne occasionnée par les travaux commencés ou à venir sur la commune. Un grand merci à Patrick et Nicole TROUILLET pour leurs dernières prises de vue de l'abbaye.

Opération argent de poche du 8 au 12 juillet 2019

Tu as entre 15 et 17 ans

Tu veux participer à la vie de la commune

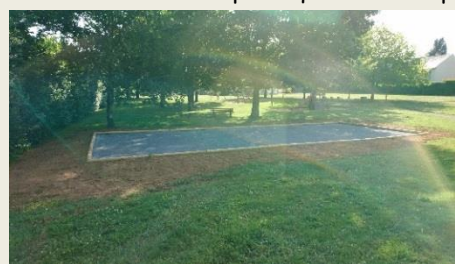
Tu veux gagner un peu d'argent pendant l'été...

N'hésite pas à venir



**Dossiers d'inscription
à retirer en mairie**

Terrains de pétanque : nous avons le plaisir de mettre à votre disposition deux nouveaux terrains de pétanque situés Espace Reverdy et Jardins de Chaillot.



Boîte à livres dans le square de la mairie : réalisée par Willy apprenti au service Bâtiment de la Communauté de communes.



**Mairie : Place Madame Cécile-Bruyère – 72300 Solesmes – Tél : 02.43.95.45.11.
Fax : 02.43.95.24.65. – E.Mail : mairie.solesmes@wanadoo.fr
Site internet : www.solesmes72.fr**

Les courts de tennis ont été rénovés et j'espère que les solesmiens vont en profiter. Les adhérents et les vacanciers de passage ont la possibilité de réserver un court et de retirer la clef au Bar-Tabac-Journaux « La Solesmienne ». Cela coûte 10 € la journée avec une caution de 5 €, sinon vous pouvez accéder à un pass annuel en prenant une licence à 21 €.

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) :

Suite à la demande d'un habitant de la commune sollicitant une participation de la commune pour le financement d'un VAE, le Conseil municipal a jugé que ce dispositif s'inscrivait bien dans une logique de transition énergétique et a décidé d'attribuer une aide par foyer de 10 % du montant de l'achat, à hauteur maximum de 100 € par VAE, sans condition de ressources et au vu de son succès de renouveler exceptionnellement en 2019 l'enveloppe de 500 € initialement prévue pour 500 € par an.



Projet lotissement Clos du Porteau : Les services de l'Etat (DDT) ont jugé que le réseau existant n'est pas en capacité de recevoir les flux du futur lotissement en cas de pluies exceptionnelles. La commune de Solesmes et le Syndicat de la Bouverie ont décidé de lancer cette année une étude diagnostic station et réseaux. La procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics débutera en septembre 2019. Nous espérons que la DDT, tenant compte du lancement de cette étude, revoie sa position avant la fin de l'étude diagnostic.

Liaison douce route de la Chapelle-du-Chêne : Vous avez sans doute remarqué les travaux d'aménagement d'une liaison douce route de la Chapelle-du-Chêne qui ont démarré le 17 juin dernier et s'achèveront au plus tard fin juillet 2019. Pour plus d'information des plans sont à votre disposition, ils sont situés aux deux bouts du cheminement ainsi qu'à la mairie.

Aménagement de la voirie rue Marchande : les travaux pour l'aménagement de la voirie rue Marchande débuteront en septembre et s'achèveront le 8 novembre 2019. Par ailleurs, les riverains pourront stationner leur véhicule sur le parking du Clôteau qui va être prochainement agrandi, ce qui se traduira par la suppression de l'espace dédié aux camping-cars et par l'aménagement d'un **nouvel espace camping-cars** sur un terrain communal situé au Pré sur l'eau route de Sablé (près de la cale de mise à l'eau).

L'Espace du Rôle : L'ancien garage, transformé en salle d'exposition et en hall, remplit son nouveau rôle à merveille : les expositions s'y succèdent à un rythme soutenu. L'Espace du Rôle a accueilli les expositions de la SLC section Ecole de peinture, de la SLC section Encadrement et Cartonage, de peintures de Monsieur Léandre THIBAUT, de photographies de Monsieur et Madame TROUILLET, de peintures de Madame Catherine TIRATAY, de photographies et de réalisations en collage de Messieurs Gérard Cherrier, Yannick Gaïo et Madame Dany Sutter, des travaux manuels des élèves de l'école St-Aquilin ... Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un petit marché dans l'autre partie de l'Espace du Rôle.

Petits rappels.....

Tonte : Il est rappelé que la tonte est autorisée les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30 et le samedi de 9 h à 19 h, et **interdite le dimanche et jours fériés**, comme tous travaux de bricolage et jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Cf. *arrêté municipal du 31 mai 2001*. Le brûlage est interdit, les déchets devant être déposés à la déchetterie.

Haies sur domaine communal : Il est rappelé que les haies débordant sur les trottoirs doivent être coupées à l'aplomb, afin de ne pas empêcher le passage des piétons. Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'égagement destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Chiens en état de divagation : Il est conseillé aux personnes qui trouveraient un chien en état de divagation de rechercher le propriétaire autour de chez eux avant de le signaler à la gendarmerie. Il est demandé aux propriétaires de chien d'être très vigilants, la prise en charge de la fourrière pour moins de 24 h s'élève à 50 € et au-delà de 24 h à 100 € plus 6 € 50 par nuit.



Bonnes vacances à tous

A cette occasion, restez vigilant et n'hésitez pas à faire appel à la gendarmerie pour la surveillance de votre maison pendant votre absence.

Si vous observez des allées et venues inhabituelles n'hésitez pas à composer le 17.

En cette période de fortes chaleurs, si vous connaissez des personnes âgées seules et vulnérables, merci par avance de le signaler en mairie.



Accueil des nouveaux solesmiens le 6 novembre 2019: Inscrivez-vous

Madame, Monsieur.....

Sommes domiciliés à Solesmes (adresse):

depuis le

**Mairie : Place Madame Cécile-Bruyère – 72300 Solesmes – Tél : 02.43.95.45.11.
Fax : 02.43.95.24.65. – E.Mail : mairie.solesmes@wanadoo.fr
Site internet : www.solesmes72.fr**